

**COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 31 mars 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 31 mars, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie de SAINT BAZILE DE MEYSSAC, sous la présidence de Monsieur Eric CISCARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 24 mars 2022

Etaients présents : M. Eric CISCARD. Mme Françoise CHAPOULIE, M. Benoît SERVANTIE, Mme Angélique COSTE, M. David LATREILLE, Mme Bernadette ROUFF

Absent(e)(s)-excusé(e)(s) :

- Mme Véronique DAEDEN
- M. Denis DEKEISTER, donne procuration à Mme Françoise CHAPOULIE
- M. Patrice LEIX, donne procuration à M. Benoît SERVANTIE
- M. Alan D'HOLLANDER donne procuration à Mme Angélique COSTE

Est nommée secrétaire de séance : M. Benoît SERVANTIE



Approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2021 à l'unanimité.

**1 – Approbation du compte de gestion 2021 – Budget principal**

Monsieur Le Maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2021 du trésorier (compte de la commune tenu par le trésorier).

Il rappelle que le compte de gestion doit correspondre au compte administratif (compte de la commune tenu par la commune).

Approbation : à l'unanimité 9 voix

**2- Vote du compte administratif – Budget principal**

Compte Administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Eric CISCARD, Maire, et présentée par Madame Françoise CHAPOULIE 1<sup>ère</sup> Adjointe:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		31 046.08	78 856.31		78 856.31	31 046.08
Opérations de l'exercice	100 687.61	137 110.59	40 350.66	101 099.19	141 038.27	238 209.78
<b>TOTAUX</b>	100 687.61	168 156.67	119 206.97	101 099.19	219 894.58	269 255.86
Résultats de clôture		67 469.06	18 107.78			49 361.28
Restes à réaliser			1 459.80		1 459.80	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	100 687.61	168 156.67	120 666.77	101 099.19	221 354.38	269 255.86
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>67 469.06</b>	<b>19 567.58</b>			<b>47 901.48</b>

Approbation : à l'unanimité 9 voix

### **3- Affectation du résultat**

Monsieur Le Maire présente l'affectation des résultats (bénéfices et/ou pertes générées lors de l'exercice comptable issus du résultat de l'exercice 2021)

Approbation : à l'unanimité 9 voix

### **4- vote des taxes locales**

Monsieur Le Maire présente le tableau transmis par la DGFIP relatif aux taxes locales. IL précise que l'Etat a augmenté les bases d'imposition de 3.40%.

Toutefois, Monsieur Le maire rappelle que les taux attribués concernant les subventions attribuées pour des dépenses d'investissement sont en corrélation avec la situation financière de la commune. Si la commune n'augmente pas les taux d'imposition, c'est qu'elle est assez « riche », donc les taux minorés sont pratiqués. De ce fait, Monsieur le maire propose une augmentation de 1% des taux, taxe foncière sur le bâti et taxe foncière sur le non bâti.

Monsieur Benoît SERVANTIE, Madame Angélique COSTE, Madame Bernadette ROUFF proposent 0.80%

Les taux sont augmentés de 0.80 % - Vote : à l'unanimité 9 voix

### **5-Budget primitif**

Monsieur Le Maire présente la proposition du budget primitif, dépenses et recettes prévues pour l'exercice 2022. Il précise que ce budget a été soumis à l'avis du trésorier.

La liste des associations de l'année 2021 est reprise (Madame Angélique COSTE quitte la salle, concernée par l'Association de la chasse)

#### **Budget Principal :**

Section de fonctionnement : **186 121.88 €**

Section d'investissement : **76 656.07 €**

Total du budget : **262 777.95 €**

Vote : à l'unanimité 9 voix

### **6-QUOTE-PART AU TITRE DES DEPENSES DE LA FDEE**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de la Préfecture, concernant la quote-part de la commune au titre des dépenses de la FDEE. Il y a deux possibilités de régler cet impôt :

- accepter la mise en recouvrement par les services fiscaux, auprès des administrés, de la somme fixée par la FDEE (participation fiscalisée)

- décider que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour : 9 voix, que cette participation soit inscrite sur le budget (participation forfaitaire), pour la somme de 297.28 euros

### **7- PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A L'ACCES A VIGIFONCIER DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU 14 AOUT 2020 AVEC LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE**

Monsieur Le Maire présente aux membres le protocole d'accord VIGIFONCIER, dont le but est de bénéficier en temps réel d'informations sur le marché foncier

Vote : à l'unanimité 9 voix

### **DIVERS :**

Monsieur Le Maire présente :

- PLUi : planning du déroulement de mise en place du PLUi. Actuellement en phase 2 (sur 5)
- La prévision concernant la participation à la complémentaire santé pour les agents, facultative au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Voirie : diaporama- source, passage piétons
- Inauguration du bourg et mai communal : date envisagée-25 juin

Fin de séance 23h00

**Le Secrétaire,**

**M. Benoît SERVANTIE**

